

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

ROCHE LEZ BEAUPRE
2012

A conserver



Le mot du Maire

La présence sur notre commune d'un certain nombre de risques, qu'ils soient naturels (inondation,)ou technologiques (propagation d'un nuage toxique suite à un déraillement de train ...) ainsi que la mise en conformité avec la législation ont conduit l'équipe municipale à mettre en place des actions d'information et de prévention afin de nous préparer au mieux à la survenue d'un événement grave.

Ces actions se traduisent d'une part par une information préventive de la population Rochoise et d'autre part par une organisation planifiée des secours.

L'information préventive, outil essentiel pour assurer une bonne gestion de crise, se matérialise par le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) visant à sensibiliser aux risques les habitants du village et à prescrire les consignes de comportement adéquates, dont le respect est indispensable en cas de danger avéré.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver.

En complément de ce travail d'information, nous avons élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultable en mairie, ayant pour objectif l'organisation des secours au niveau communal.

Ainsi, une cellule de crise réunissant tous les décideurs concernés, sera activée. Les actions menées par cette cellule se focaliseront sur la protection des personnes en assurant au mieux leur sécurité.

Notre réactivité, ainsi que le respect par nous tous des consignes de sécurité permettront de faire face, de manière la plus efficace possible, à chaque événement susceptible de se produire.

Stéphane COURBET Maire de ROCHE LEZ BEAUPRE

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 définit le code national d'alerte.

Un risque est un événement dont l'arrivée est aléatoire, et susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens ou aux deux à la fois. (Définition du dictionnaire du droit privé)

Diagnostic des risques et vulnérabilités locales :

Risques Technologiques

ETS COMPO FRANCE

Les établissements COMPO conditionnent des produits phytosanitaires, du terreau et des engrais liquides.

Le risque majeur est celui de l'incendie entraînant :

Un flux thermique : pas d'habitations concernées, circonscrit sur le périmètre de l'usine.

Des fumées toxiques : qui en fonction des conditions climatiques peuvent atteindre les habitations de façon plus ou moins large.

Risques Technologiques

ETS .A.P.C. Alcool Pétrole Chimie

Les établissements APC conditionnent des produits chimiques.

Les risques sont ceux de l'incendie et/ou l'explosion entraînant :

Un flux thermique : peu d'habitations concernées, le risque se situe dans la partie sud de l'usine.

Des fumées toxiques : qui en fonction des conditions climatiques peuvent atteindre les habitations de façon plus ou moins large

Risques Technologiques

RISQUE CHIMIQUE FERROVIAIRE

La commune est traversée par une voie ferrée sur laquelle circule des matières dangereuses, un déraillement peut entraîner :

Des fumées toxiques: qui en fonction des conditions climatiques peuvent atteindre les habitations de façon plus ou moins large

Risques Naturels

INONDATIONS

La partie de la commune longeant le Doubs peut être concernée par une montée des eaux, celle-ci n'est en principe d'une rapidité modérée, connue en amont par les services de la Préfecture qui préviennent.

Risques Naturels

ZONE DE SISMICITE MODEREE (zone 3 »

La commune de Roche lez Beaupré est classée en zone sismique N°3 (modérée) par arrêté préfectoral du 30/3/2011.

Consulter le site/ www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

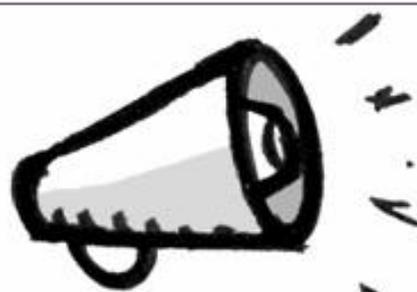
Risques Naturels

RISQUE NUCLEAIRE

Si une catastrophe nucléaire se produisait sur une des centrales françaises, l'alerte serait donnée par la Préfecture.

Un plan communale de distribution d'iode serait activé

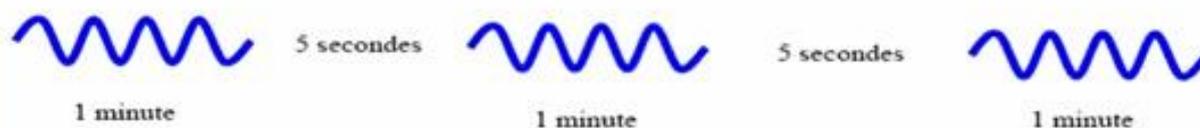
L'alerte



Le signal d'alerte.

La sirène située au- dessus des ateliers municipaux retentit pour tout type d'alerte majeure

Son signale comporte 3 cycles d'une minute d'un son continu séparé d'un silence de 5 seconde.



La sirène est testée tous les premiers de chaque mois avec 1 seul cycle court (lancement-arrêt)

Ecouter les consignes.

Un message court sera donné par mégaphone pour Informer des consignes à suivre en fonction du Sinistre rencontré.



Fin de l'alerte

Une annonce est faite dans les rues au mégaphone Pour signifier la fin de l'alerte.



En toute circonstance suivre les consignes suivantes :



- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants et les services communaux



- Ne pas téléphoner, sauf nécessité absolue, libérer les lignes pour les urgences



- Ecouter la radio

Conseil : avoir toujours un poste portatif à piles en état de marche.

Stations à écouter :

- France Bleu Besançon : 102.8 FM
- France Inter : 98.7 FM

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie de Roulans : 03 81 55 51 80 ou 17

Mairie : 03 81 60 52 99

Préfecture : 03 81 25 10 00

Urgence depuis un téléphone fixe ou portable : 112